



Demande de droit de saisie

Par **titi**, le **07/11/2008** à **18:44**

bonjour voila ma demande ,est ce que un huissier a le droit de retirer 900 euro d'un seul coup sur mon compt courant, il ni a pas un certain pourcentage quil a le droit seulement de prélever???, en plus je nes pas eu de courrier comme quoi il allait les prendre en plus il a pris tout se qui avait meme les allocations familiale et mes indemniter journalieres .merci jaimerait avoir une réponse le plus rapidement possible .

Par **ellaEdanla**, le **10/11/2008** à **14:22**

Bonjour,

si c'est une saisie attribution qui a été pratiquée à votre encontre par un huissier, je vous invite à lire [ce post](#). Vous y trouverez je pense tous les renseignements.

Je reste tout de même à votre disposition pour toute autre question,

Cordialement.